



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00420

Numéro SIREN : 807 537 881

Nom ou dénomination : AG2P

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2017 sous le numéro de dépôt 207

**SANS
VALEUR**

LEGALE

Comptes annuels

2015

Période du 01/11/2014 au 31/12/2015

EURL AG2P

63 Chemin de la Peyre

81600 GAILLAC

Tél.

APE : 4332A

Siret : 80753788100011

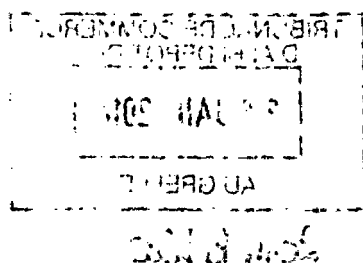
eurl.ag2p@gmail.com



2014 B L20

 Sommaire

Attestation	2
Attestation des comptes annuels	3
Etats de synthèse	4
Règles et méthodes comptables	5
Bilan	7
Compte de Résultat	9
Liasse fiscale	10
Annexes	19
Etats détaillés	26
Bilan détaillé	27
Compte de Résultat détaillé	29



SCP POINTEAU JUCHS

Comptes annuels

2015

Période du 01/11/2014 au 31/12/2015

Attestation

Attestation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société EURL AG2P relatifs à l'exercice du 01/11/2014 au 31/12/2015.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	17 148
Chiffre d'affaires	29 307
Résultat net comptable (Bénéfice)	6 823

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ALBI
Le 20/04/2016

Pour GESTELIA CANTAL

COUSIN Stève
Responsable de groupe

MAKVEZIN Jean-Claude
Autorisé à exercer la profession d'expert comptable
(article 83 ter)

Comptes annuels

2015

Période du 01/11/2014 au 31/12/2015

Etats de synthèse



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL AG2P

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 17 148 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 823 euros.

L'exercice a une durée de 14 mois, recouvrant la période du 01/11/2014 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage	2 251	567	1 684
Autres immobilisations corporelles	416	162	254
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 667	729	1 938
Stocks			
Matières premières et autres approv.	370		370
Créances			
Clients et comptes rattachés	1 568		1 568
Fournisseurs débiteurs	1 375		1 375
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 159		3 159
Divers			
Disponibilités	7 717		7 717
Charges constatées d'avance	1 021		1 021
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 210		15 210
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	17 877	729	17 148

Bilan

	Net au 31/12/15
PASSIF	
Capital social ou individuel	2 000
Résultat de l'exercice	6 823
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 823
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 330
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 649
Etat, Impôts sur les bénéfices	966
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	381
Dettes fiscales et sociales	1 347
TOTAL DETTES	8 323
TOTAL PASSIF	17 148

Compte de Résultat

	du 01/11/14 au 31/12/15 14 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Production vendue	29 307	29 307	
Autres produits	661	661	
Total	29 968	29 968	
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de m.p & aut.approv.	5 618	5 618	
Variation de stock (m.p.)	-370	-370	
Autres achats & charges externes	13 018	13 018	
Total	18 266	18 266	
MARGE SUR M/SES & MAT	11 702	11 702	
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	719	719	
Salaires et Traitements	2 464	2 464	
Amortissements et provisions	729	729	
Autres charges	1	1	
Total	3 913	3 913	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 789	7 789	
Résultat financier			
RÉSULTAT COURANT	7 789	7 789	
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	966	966	
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 823	6 823	

Comptes annuels

2015

Période du 01/11/2014 au 31/12/2015

Liasse fiscale

2065 - Impôt sur les sociétés

Direction Générale des Finances Publiques		N° 2065-SD 2016	
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	
Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le	01/11/2014	et clos le	31/12/2015
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition ☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		Régime Réel normal ☐	
		Si PME innovantes ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL AG2P			
SIRET	8 0 7 5 3 7 8 8 1 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
63 Chemin de la Peyre			
81600 GAILLAC			
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITE			
Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %
		7 789	Déficit
		0	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".			
Visé conventionné ☐ Visa : CGA ☐ Nom, adresse, téléphone, Télécopie - du professionnel de l'expertise comptable : ASS GESTELIA CANTAL 9 Chemin de la Ponetie 15000 AURILLAC Tél : 04 71 64 10 60 - du conseil : Tél : - de l'association agréée : Tél : - N° d'agrément de l'AA :			

2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065[illegible]

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL AG2P		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		63 Chemin de la Peyre 81600 GAILLAC			
Numéro SIRET*		8 0 7 5 3 7 8 8 1 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		14		Durée de l'exercice précédent*	
				Exercice N clos le 31/12/2015	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	1 937
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	1 937
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	369
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	1 567
		Autres* (3)	072	074	4 534
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	7 717
	Charges constatées d'avance *		092	094	1 021
	Total II		096	098	15 210
	Total général (I + II)		110	112	17 147
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		2 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		6 822
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		8 822
	Provisions pour risques et charges		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 648
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	4 329	5 676
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		8 325	
Total général (I + II + III)			180		17 147
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 666
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL AG2P		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2015		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
					29 306	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	661	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	29 967	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	5 618	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(369)	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 3 473 - mobilier :)		242	13 017	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	636	
	Rémunérations du personnel*			250	2 463	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254	729	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	22 179	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 788	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280		
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294		
	Charges exceptionnelles	(VI)		300		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	966	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	6 822	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	6 822	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	966	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sections)	986		Zone franche urbaine (44. sections et autres A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. section)	981		Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989	
	Divers* dont ZFA (44. section)	345		Investissements outre-mer	344	
				Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	7 788
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	7 788

Cegid Group

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2016

Formulaire obligatoire (article 102 Septième A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL AG2P						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 251	444		446	2 251	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	415	474		476	415	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	2 666	494		496	2 666	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	567	534		536	567	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	161	564		566	161	
TOTAL		570		572	729	574		576	729	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19% 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables

DGFiP N° 2033-D 2016

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies Annexes du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>EURL AG2P</u>						Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
					IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
					Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				
					129				
					V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				
					800 ☐				
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Montant de la TVA collectée		374		788	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		2 984	
N° du centre de gestion agréé		388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AG2P		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/11/2014		et clos le : 31/12/2015	
Durée en nombre de mois		14	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue – Biens	109		
Production vendue – Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024		
Date de cessation	186		
CFE : Qualification des effectifs			
Effectifs moyen du personnel	376		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	Dont apprentis	Dont handicapés	861
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.			

2033F - Composition du capital social

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe II au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)
1

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 8 0 7 5 3 7 8 8 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AG2P

ADRESSE (voie) 63 Chemin de la Peyre

CODE POSTAL 81600

VILLE GAILLAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique GOUZY Prénom(s) VINCENT
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1
Naissance : Date 20021984 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Comptes annuels

2015

Période du 01/11/2014 au 31/12/2015

Annexes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		2 667		2 667
Immobilisations financières				
Total		2 667		2 667
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		729		729
Immobilisations financières				
Total		729		729
ACTIF NET				1 938

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 667		2 667
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 667		2 667
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 123 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 568	1 568	
Autres	4 534	4 534	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 021	1 021	
Total	7 123	7 123	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 euros décomposé en 1 titres d'une valeur nominale de 2 000,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 325 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 649	2 649		
Dettes fiscales et sociales	1 347	1 347		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 330	4 330		
Produits constatés d'avance				
Total	8 325	8 325		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	4 330			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 498
Total	1 498

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	1 021		
Total	1 021		



Notes sur le compte de résultat

 Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social					2 000,00
Nombre d'actions ordinaires				1,00	1,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)					29 306,75
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions					8 517,90
Impôts sur les bénéfices					966,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions					6 822,88
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions				0,00	7551,90
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions				0,00	6822,88
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant de la masse salariale					2 463,52
Montant des sommes versées					

Comptes annuels

2015

Période du 01/11/2014 au 31/12/2015

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillage			
21500000 - MATERIEL ET OUTILLAGE	2 251,00		2 251,00
28150000 - AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		567,31	-567,31
	2 251,00	567,31	1 683,69
Autres immobilisations corporelles			
21830000 - MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	415,83		415,83
28183000 - AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.		161,71	-161,71
	415,83	161,71	254,12
Immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 666,83	729,02	1 937,81
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
31000000 - MATIERES PREMIERES	369,56		369,56
	369,56		369,56
Créances			
Clients et comptes rattachés			
41100000 - CLIENTS	1 567,83		1 567,83
	1 567,83		1 567,83
Fournisseurs débiteurs			
40100000 - FOURNISSEURS	1 375,00		1 375,00
	1 375,00		1 375,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires			
44562000 - TVA DEDUCT.S/IMMO.	333,37		333,37
44583000 - REMB. DE TVA DEMANDE	2 576,00		2 576,00
44586000 - TVA S/FACT.NON PARVENUES	249,66		249,66
	3 159,03		3 159,03
Divers			
Disponibilités			
51230000 - BANQUE POPULAIRE	7 717,32		7 717,32
	7 717,32		7 717,32
Charges constatées d'avance			
48600000 - CHARGES CONSTAT.D AVANCE	1 021,43		1 021,43
	1 021,43		1 021,43
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 210,17		15 210,17
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	17 877,00	729,02	17 147,98

Bilan détaillé

	Net au 31/12/15
PASSIF	
Capital social ou individuel	
10140000 - CAPITAL SOCIAL	2 000,00
	2 000,00
Résultat de l'exercice	6 322,98
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 322,98
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	
45517000 - ASSOCIES CPTÉ COURANTS	4 329,64
	4 329,64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
40100000 - FOURNISSEURS	1 150,72
40810000 - FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	1 497,96
	2 648,68
Etat, Impôts sur les bénéfices	
44400000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES	966,00
	966,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	
44566310 - TVA DEDUCTIBLE A 20	380,78
	380,78
Dettes fiscales et sociales	1 346,78
TOTAL DETTES	8 625,10
TOTAL PASSIF	17 147,98

 Compte de Résultat détaillé

	du 01/11/14 au 31/12/15 14 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Production vendue			
70410000 - VENTE DE TRAVAUX A 10%	7 485,10		
70420000 - VENTE DE TRAVAUX A 20%	198,00		
70480000 - VENTE DE TRAVAUX EN AUTOLIQUIDATION	21 623,65		
	29 306,75	29 306,75	
Autres produits			
75800000 - PRODUITS DIV.GESTION COUR	1,16		
79100000 - TRANSF.CHARGES D EXPLOIT.	660,00		
	661,16	661,16	
Total	29 967,91	29 967,91	
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de m.p & aut.approv.			
60100000 - ACHATS MATIERES PREMIERES	5 618,11		
	5 618,11	5 618,11	
Variation de stock (m.p.)			
60310000 - VARIAT.STOCKS MAT.PREM.	-369,56		
	-369,56	-369,56	
Autres achats & charges externes			
60614000 - FOURN.NON STOCK.(CARB.LUB	617,94		
60630000 - FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 193,22		
60640000 - FOURNIT.ADMINISTRATIVES	202,73		
61220000 - CREDIT-BAIL MOBILIER	3 473,65		
61552000 - ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	240,67		
61560000 - MAINTENANCE	441,00		
61600000 - PRIMES D ASSURANCES	1 941,82		
61820000 - SERVICES EXTERIEURS	355,08		
62260000 - HONORAIRES	1 248,30		
62360000 - CATALOGUES ET IMPRIMES	324,50		
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	54,97		
62560000 - MISSIONS	660,00		
62600000 - FRAIS POSTAUX & TELECOM.	8,16		
62750000 - SERVICES BANCAIRES	255,60		
	13 017,64	13 017,64	
Total	18 266,19	18 266,19	
MARGE SUR M/SES & MAT	11 701,72	11 701,72	
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.			
63511100 - CONTRIB.ECONOM.TERRITORIALE	636,00		
63540000 - DROITS D ENREGIST.&TIMBRE	83,40		
	719,40	719,40	
Salaires et Traitements			
64102000 - COTISATIONS GERANT	1 565,00		
64103000 - CSG DEDUCTIBLE GERANT	471,00		

Compte de Résultat détaillé

	du 01/11/14 au 31/12/15 14 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64104000 - COTISATION LOI MADELIN GERANT	427,52		
	2 463,52	2 463,52	
Amortissements et provisions			
68112000 - DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	729,02		
	729,02	729,02	
Autres charges			
65800000 - CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0,90		
	0,90	0,90	
Total	3 912,84	3 912,84	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	738,88	738,88	
Résultat financier			
RÉSULTAT COURANT	7 708,88	7 708,88	
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices			
69500000 - IMPOTS S/LES BENEFICES	1 168,00		
69960000 - CREDIT FORMATION DIRIGEANT	-202,00		
	966,00	966,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	6 822,88	6 822,88	

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 JANVIER 2015.

EURL AG2P

EURL AU CAPITAL DE 2000€
Siège social 63 Chemin de Lapeyre 81600 GAILLAC
R.C.S Albi 807 537 881

Assemblée générale ordinaire du seize janvier deux milles seize à 19h , les associés de la société AG2P Entreprise à responsabilité unipersonnelle au capital de 2000 euros dont le siège social est au 63 chemin de Lapeyre 81600 GAILLAC immatriculé au RCS d'Albi sous le numéro 807 537 881 se sont réunis audit siège sur convocation de la gérance.
L'assemblée est présidée par Monsieur GOUZY Vincent

Sont présents :

- GOUZY Vincent propriétaire de l'ensemble des parts sociales.

Monsieur le président déclare donc que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut donc délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Première résolution.

Le gérant Monsieur GOUZY Vincent percevra une rémunération de 1000 euros par mois sur l'année 2016.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

La société AG2P prendra à sa charge la mise en place d'une mutuelle pour l'ensemble de ses employés.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

La société AG2P prendra à sa charge l'ensemble des cotisations sociales du gérant.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution.

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide de pas affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6822,88 euros (impôts sur les sociétés exclus).

La totalité du bénéfice sera laissé au comptes « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué.

A GAILLAC Le 16 Janvier 2016
Monsieur GOUZY Vincent – Gérant.